

# LA VIGIE POULIGUENNAISE

## Pour un « Pouliguen Autrement », pour un avenir autrement.

« Au plus haut trône du monde, nous ne sommes jamais assis que sur notre cul ». Cette forte parole de Montaigne illustre que nous ne sommes ici, ni pour la gloire, ni pour la glorification, mais que nous avons toujours été et que nous serons encore là, pour remonter nos manches et mettre nos forces à travailler, avec vous, pour l'avenir de notre commune.



**L'avenir de notre commune, c'est une ville forte, dynamique et enthousiaste, fière de ce qu'elle est, de ses spécificités, sûre de ses valeurs, de ses ambitions, soutenue par des personnes compétentes, convaincues et attachées à leur commune.**

Nous l'avons dit haut et fort. Nous l'avons défendu haut et fort. Rien ne nous aura été épargné pendant cinq ans, ni par les uns, ni par les autres. Pourtant, nous sommes toujours là.

Nous sommes ici pour prendre le risque de la critique. Nous sommes ici pour prendre le risque de la contradiction. Nous n'avons pas peur. C'est pourquoi nous nous déclarons, avec conviction et détermination, pour un Pouliguen autrement, pour une gestion autrement, pour un avenir autrement au service de notre commune et de nos concitoyens.

**Le « Pouliguen Autrement » présentera une liste aux prochaines élections municipales, emmenée par les conseillers municipaux du Groupe Indépendant et les membres de l'association.**

Vous aimez le Pouliguen tout comme nous. Vous adhérez aux valeurs de notre charte et à nos convictions. Vous souhaitez participer à l'évolution de votre commune, au service de l'intérêt général et de manière désintéressée, alors rejoignez nous, soutenez nous. C'est à chacun de vous que revient de décider de l'avenir du Pouliguen.

**C'est ensemble que nous pourrions insuffler une dynamique nouvelle à notre commune et favoriser son rayonnement, au bénéfice de notre cadre et de notre qualité de vie.**

Norbert Samama

Suite de l'Edito - page 2

### Sommaire :

- Edito - page 1
- Une Charte Ethique et Citoyenne - page 3
- Cabinet médical privé ou Maison de santé pluridisciplinaire au service de l'intérêt général ? - page 4
- Partie de tennis : désavantage au silence - page 6
- Les Halles : Une pyramide de chiffres qui s'envoient ! - page 7
- Et la lumière fut ! Vive les élections ! - page 8
- Consultation « Ma Ville Autrement » - page 8

**Un site internet  
pour « Le Pouliguen Autrement » :**  
[www.lepouliguenautrement.fr](http://www.lepouliguenautrement.fr)

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance prochaine -14 juillet - de notre site internet. Nous ne vous dirons pas sa taille et son poids. Nous nous contenterons de vous dire qu'il est beau.

Trêve de plaisanteries, ce site est surtout là :

- pour vous informer, en toute transparence et de manière factuelle, sur les différents sujets qui touchent notre commune (dossiers comprenant des extraits de conseils municipaux, des délibérations, etc...),
- pour nourrir votre réflexion,
- pour retrouver la Vigie Pouliguennoise,
- pour solliciter **Votre Avis** (favorable ou non) sur un sujet municipal débattu ou en cours de débat,
- pour vous inviter à vous exprimer dans le cadre de la **Consultation Citoyenne** que nous lançons.

Ni blogs, ni forum. C'est notre choix pour permettre à chacun, notamment à travers l'Espace Consultation, de s'intéresser à la vie communale dans un esprit positif et constructif.

Bonne visite ! Merci d'avance pour vos retours !

Toute l'équipe Internet

**Vos réactions, vos idées, vos suggestions, vos interrogations...**

Site internet : [www.lepouliguenautrement.fr](http://www.lepouliguenautrement.fr)

Tél.: 06 95 21 06 87 / Courriel : [lepouliguenautrement@gmail.com](mailto:lepouliguenautrement@gmail.com)

Adresse : Association « Le Pouliguen Autrement » - 8, rue du Meunier, 44510 Le Pouliguen

## Suite de l'Edito

La politique meurt si elle écarte le citoyen, si elle n'est pas porteuse d'espérance, de convictions et de projets.

### Mettre tous les Pouliguennais au cœur de la politique communale

**Notre conception des idées demande une écoute mutuelle, des échanges, une concertation.** Il faut rétablir un dialogue constructif parce que nous avons tous des fonctions différentes, des approches différentes mais nous sommes dans le même bateau et il faut ramer dans le même sens.

Notre projet vise à engager une réflexion permanente entre les élus et les citoyens, à créer une relation directe entre les uns et les autres, en sensibilisant les premiers sur l'importance et la qualité de l'action publique et les seconds en leur présentant les enjeux d'une participation au débat démocratique. Nous devons vous convaincre de vous impliquer dans la vie de votre commune.

Nous pouvons le faire si nous vous redonnons la parole et les outils pour influencer sur la politique de votre ville. **Redonner à chacun le droit de s'exprimer, de participer et de bâtir l'avenir de sa commune. Par exemple, tout projet communal dépassant une enveloppe financière de 850 000 € HT fera l'objet d'un référendum local.** C'est aux élus Pouliguennais de respecter les habitants, dans leurs choix, leurs expressions et leurs critiques, et non aux Pouliguennais de se soumettre à la volonté des élus. La mandature actuelle ainsi que la précédente, relèvent d'un passé révolu.

Conscients que la vie de beaucoup n'est pas un long fleuve tranquille, à nous de faire en sorte que chacun trouve sa place dans notre commune, avec ses capacités, ses interrogations ou ses doutes, ses succès ou ses échecs.

**Plus que jamais, la Ville appartient et doit appartenir à ses citoyens, aux Pouliguennais, de cœur ou de raison.**

### Le pragmatisme et la transparence au service de l'action

Rien ne doit se faire sans raison et sans pragmatisme. Une raison qui reste ouverte au questionnement. Un pragmatisme pour progresser sans a priori. Rien ne doit se faire sans transparence, la chose publique devant par essence être partagée par tous.

**Voilà donc nos socles : le pragmatisme et la transparence.**

Pour cela, notre parole et notre pensée sont libres. Nous ne sommes soumis à aucun dogme politique, économique, religieux. Nous sommes indépendants et nous le resterons, vis-à-vis du précédent maire comme du présent. Leurs méthodes et leur vision de notre commune sont diamétralement opposées aux nôtres. Il n'y aura aucune alliance avec les listes en présence. C'est un risque mais aussi un choix, le choix justement de défendre nos convictions et nos projets.

**Notre volonté d'aller jusqu'au bout repose sur un projet d'avenir convaincant et des fondements forts.**

### Un projet d'avenir évolutif et concerté, autour de cinq axes

Le temps d'agir différemment est aussi venu pour soutenir une action et une réflexion que nous imaginons autour de **cinq premiers axes, évolutifs et soumis à concertation** :

- **Une dynamique de vie à l'année : recréer une dynamique de vie pour les Pouliguennais habitant à l'année** en favorisant le développement économique, démographique, par le logement et l'emploi, ainsi que toutes les activités participant à une vie sociale à l'année (culturelles, sportives, associatives, sociales et éducatives, etc...),
- **Une vision d'ensemble : élaborer des politiques communales cohérentes et pertinentes**, favorisant, entre autres, les relations intergénérationnelles, la jeunesse, l'éducation, les liens sociaux, l'environnement, le développement durable, le rayonnement de notre commune au sein du territoire de CAP Atlantique et au-delà ,
- **Qualité de vie, cadre de vie, au service d'une identité fière et forte de notre commune** : développer une politique urbaine, architecturale, environnementale et énergétique au service de la qualité de vie et permettant de retrouver l'identité du Pouliguen autour de ses spécificités : son charme, son authenticité, son caractère de port de pêche, son cœur de ville et ses sites emblématiques ; favoriser un développement harmonieux de chaque quartier, de la Minoterie à la Grande Côte par une politique équilibrée et respectueuse, évitant toute surdensification,
- **Professionnalisme, compétence, esprit d'entreprise et rigueur financière** : adopter une gestion professionnelle, pragmatique et entrepreneuriale\*, rigoureuse et créative en associant compétence et mode de gestion privée au monde public, au service de l'intérêt général ; favoriser l'émergence de représentants compétents et professionnels en capacité de défendre les intérêts de notre commune dans l'ensemble des instances dans lesquelles elle est présente ; **notre gestion sera gouvernée par une stricte rigueur budgétaire : augmenter les investissements, baisser les impôts,**
- **Transparence, participation et démocratie** : relancer la démocratie locale en lui redonnant du sens et du contenu, au service des citoyens, en privilégiant transparence, concertation et participation des Pouliguennais à la vie de leur commune.

### Des fondements éthiques, citoyens et démocratiques

Nous croyons profondément en une politique autrement. Nos valeurs sont claires et énoncées dans notre **charte éthique et citoyenne**. Nous restons persuadés qu'elles seront partagées par beaucoup d'entre vous qui veulent enrayer le déclin de l'image des élus et rendre sa place au citoyen. Cette charte est signée par chaque membre de l'association.

## Suite et fin de l'Edito

### En conclusion, finis les projets sans contrôle et sans concertation.

De trop nombreux exemples (rénovation des halles à 1 850 000 €, braderie des terrains communaux à des prix défiant toute concurrence - 5406 m<sup>2</sup> de terrain négociés à 58 € du m<sup>2</sup>, rachat d'emprunt indexé sur le franc suisse pour 542 000€, projets ou études inaboutis conduisant à des centaines de milliers d'euros perdus - le projet de Cantou, le Boulo-drome après quatre ans d'études et de dépenses)..., illustrent une gabegie dont nous n'avons jamais eu les moyens.

Il s'agit là de dépasser tout ce qui a été fait lors des deux dernières mandatures, par la mise en commun de compétences et de savoir-faire, par une dynamique citoyenne, entrepreneuriale\* et professionnelle, par une réelle capacité de travail et d'investissement dans les dossiers, par **la mise en place d'un projet d'avenir mettant toutes les qualités de notre commune, son tissu social, son identité, au service de tous les Pouliguenais.**

\* développer un esprit d'entreprise : créativité, adaptation permanente et développement rationnel

Norbert Samama

## Une Charte Ethique et Citoyenne pour Le Pouliguen Autrement.

Trop souvent, des représentants politiques, des citoyens engagés avancent la nécessité d'évoluer vers plus d'exemplarité, sans que cela ne soit suivi d'effet.

Pragmatiques et non partisans, nous voulions un acte qui contraigne chacun d'entre nous. **Notre association a mis en place une Charte Ethique et Citoyenne à laquelle chacun de ses membres s'oblige. Elle est partie intégrante du programme futur de notre liste.** Nous vous en retraçons les grandes lignes sachant qu'elle se compose de vingt articles précis et est consultable en ligne sur le site : [www.lepouliguenautrement.fr](http://www.lepouliguenautrement.fr).



### Chaque citoyen, membre de l'association, et chaque citoyen élu :

- a la responsabilité de respecter les valeurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité », le principe de laïcité et de ne pas porter atteinte à la pleine réalisation des droits de l'Homme,
- est responsable de transmettre, entretenir et renforcer les valeurs de notre démocratie,
- doit s'acquitter de sa tâche avec éthique, honnêteté, tolérance, légitimité, diligence, professionnalisme, impartialité et équité,
- s'engage, dans sa tâche à un strict respect de la légalité, agissant en pleine conscience de ses responsabilités, en s'attachant à l'authenticité, à l'indépendance de jugement et à la transparence,
- s'attache à être exemplaire en ne recherchant aucun avantage lié à sa fonction, pour lui, ses proches ou relations. Il s'engage à respecter les biens et ressources de la commune dans le seul intérêt de celle-ci ou des citoyens et à n'utiliser l'information portée à sa connaissance qu'au service de la commune ou des Pouliguenais,
- s'interdit tout bénéfice prohibé (cadeaux, etc...), s'oblige à déclarer et à remettre à la commune toute chose, sans limite, qui lui serait remis dans l'exercice de ses fonctions,
- s'interdit toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt, et, s'interdit tout clientélisme ou favoritisme, afin de préserver l'indépendance de critère et le principe d'équité,
- **s'engage à mettre en place un comité d'éthique**, composé d'élus et de citoyens non élus, chargé de prévenir les conflits d'intérêts au sein du conseil municipal et de trancher tout problème d'éthique qui se présenterait durant un mandat. **Ce comité pourra être saisi par chaque citoyen de tout problème d'éthique concernant des élus de la commune ou leurs décisions.** Ce comité indiquera avant chaque Conseil si des élus doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de certaines délibérations, en raison d'un conflit d'intérêt.

Nous affirmons que l'élu est au service des citoyens, et non l'inverse. **Cette Charte signifie moins de pouvoir pour les élus et plus de pouvoirs pour les citoyens, plus de transparence et, au final, un meilleur emploi des deniers de la communauté.**

Laurence Blandin, Anne Blum et Jean-Luc Guinhut

Si vous adhérez à notre Charte, si vous adhérez à notre vision du Pouliguen autrement, adhérez à notre association.

### Bulletin d'adhésion (recto)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Vous pouvez aussi télécharger votre bulletin d'adhésion sur notre site web : [www.lepouliguenautrement.fr](http://www.lepouliguenautrement.fr)

# Cabinet médical privé ou Maison de santé pluridisciplinaire au service de l'intérêt général ?

Le 27 novembre 2012, une délibération portant sur la cession d'un terrain communal à une société civile immobilière (SCI) composée de cinq médecins généralistes, trois infirmiers et un kinésithérapeute, était soumise au vote des conseillers, dans l'objectif que cette société y construise un cabinet médical.

**Lors de ce conseil, le Groupe Indépendant a été le seul à alerter le Conseil sur la responsabilité du maire à favoriser la création d'un cabinet médical privé s'adressant, en grande partie, aux médecins occupant les locaux professionnels situés à l'intérieur de sa propre maison** et céder du terrain communal à 58€/m<sup>2</sup>. Aurions-nous dû interroger plus directement le maire, sur l'existence d'un conflit d'intérêt ? Le maire doit être au fait de la position extrêmement sévère des juridictions en la matière, particulièrement dans le contexte général actuel, pour s'obliger à nous alerter sur toute responsabilité potentielle.

**Depuis, cinq professionnels de la santé, exerçant au Pouliguen, ont signé une pétition adressée au maire**, lui reprochant de ne pas avoir été informés ou sollicités, et, demandant la possibilité d'acquérir du terrain, aux mêmes conditions de prix. L'opacité du dossier de cabinet médical et la méconnaissance du principe d'égalité de traitement des citoyens ont mis notre commune - et notre maire- dans une situation inconfortable.

**Aujourd'hui, le maire se défend** en avançant que le projet est strictement privé, qu'il n'y gagne rien puisqu'il va perdre des loyers. Et que c'est le groupement de professionnels de santé qui a pris l'initiative de se rapprocher de lui en 2012, pour acquérir du terrain à 58 € du m<sup>2</sup>.

**Si ce projet est strictement privé**, le maire ne peut, comme il l'a fait à diverses reprises, l'annoncer comme un projet communal et public.

**S'il s'agit d'une initiative du groupement de professionnels**, comment celui-ci a-t-il eu connaissance de la possibilité d'acheter du terrain communal à 58€ du m<sup>2</sup>, si ce n'est le vendeur, donc la commune, qui l'en a informé ?

Le maire oublie une consultation communale, lancée le 1er juin 2011, pour un projet immobilier de logements et de cabinet médical privé, place de la Duchesse Anne : *"un cabinet médical de 300 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée composé de 5 bureaux de médecins, 2 salles d'attente, 2 cabinets d'infirmiers et 1 salle de repos-détente"*. Coïncidence, il est déjà fait état, en 2011, de cinq médecins et deux infirmiers. Deux groupes de promoteurs immobiliers y ont répondu. Leurs offres ne convenaient pas. Le prix du m<sup>2</sup> du cabinet médical était très élevé. Cette consultation signifie que le maire voulait, avant quiconque, un projet privé pour un cabinet médical.

**Perte de loyers ?** Le maire n'évoque pas l'obligation de réaliser des travaux, avant le 1er janvier 2015, pour la mise en conformité obligatoire du cabinet médical existant, chez lui, au regard des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Quelle économie réalise-t-il en ne faisant pas ces travaux ? Nul ne peut, en dehors du maire, mesurer s'il tire une éventuelle économie du fait du départ de ses locataires. Enfin, qu'en est-il de la différence de prix entre une maison occupée et une maison vide ? Le maire aurait dû nous apporter des réponses précises à ces questions.

En conseil, **notre préoccupation majeure, en tant qu'élu, était de nous interroger et débattre sur le projet le plus pertinent pour notre commune.**

**C'est ainsi que nous avons voulu proposer un amendement pour la création d'une véritable maison de santé pluridisciplinaire, au service de l'intérêt général**, qui visait :

- à pérenniser le caractère médical de cette maison au service de la santé en lui intégrant une intervention publique, le soutien communal doit faire l'objet de contreparties,
- à solliciter toutes les professions médicales (égalité de traitement des professions médicales du Pouliguen),
- à favoriser l'emploi et à aller chercher de jeunes spécialistes (par la même occasion, attirer de nouveaux habitants et étendre les domaines d'activités présentes dans cette maison),
- à s'inscrire dans une démarche globale visant à offrir aux patients de « nouveaux » services de santé (nouvelles pratiques médicales, par exemple, intégrant soins et éducation thérapeutique ; mise en place de services de santé de premier secours ; mise en œuvre d'actions de santé publique inédites : actions de prévention et d'éducation, gestion d'une salle de petites urgences permettant de faire face à certaines urgences, etc...),
- à réfléchir sur l'attrait de la localisation de ce projet pour les patients (situation de la maison de santé pour la clientèle âgée) et les activités économiques de centre-ville,
- à favoriser un projet d'aménagement urbain et architectural de qualité de cette entrée de ville.

## Bulletin d'adhésion (verso)

Statut demandé au sein de l'association \*

- Membre Actif \*\*  
 Membre Symptahisant  
 Membre Bienfaiteur

Montant de la cotisation \*\*\*

- 10 €  
10 €  
€ (indiquer le montant)

Date :

Signature :

\* **Cocher la case choisie** / \*\*Actif = souhaite prendre part à la vie de l'association / \*\*\* chèque à l'ordre du Pouliguen  
Autrement - ADRESSE : Le Pouliguen Autrement - 8, rue du Meunier, 44510 Le Pouliguen

A moyen terme, l'objectif de cette maison de santé pluridisciplinaire était de développer des services de santé de proximité de façon coordonnée, de renforcer le lien médico-social et de favoriser autant que possible le maintien à domicile.

**Notre amendement n'excluait pas les membres du groupement de professionnels du cabinet médical.**

Au contraire, il les plaçait au cœur du comité du pilotage du projet. Quant aux pétitionnaires, rencontrés pour la première fois, le 10 mai, après publication de leur pétition dans la presse, notre proposition abondait dans leur volonté d'équité et d'ouverture. Il faut aussi mettre en garde contre tout amalgame. Seul le maire prend la décision de vendre un terrain communal. Ces professionnels de santé ne sont nullement responsables des décisions du maire. Ils ne sont pas assujettis aux règles du droit public.

**Contrairement au droit en vigueur, le maire nous a interdit la lecture de cet amendement et la possibilité de faire voter celui-ci :**

« M. Samama : *Puis-je vous présenter le projet de délibération, monsieur le maire ?*

M. Le Maire : *Non. Il y a un projet officiel, c'est celui-là qui compte. Vous faites vos remarques, un point, c'est tout. Cela n'a aucune obligation. Que vous vouliez retarder le projet, cela vous regarde ?*

M. Samama : *Non, je ne souhaite absolument pas retarder le projet M. Le Maire. Je vous ai même remis un planning.*

M. Le Maire : *Cela suffit maintenant. Nous ne voulons pas écouter votre délibération, cela n'a pas d'intérêt. »*

**L'opposition s'est ralliée aisément au maire dans ce refus de notre proposition,**

soucieuse avant tout de ne pas irriter les membres du groupement de professionnels de santé du cabinet médical.

Votant la délibération du 27 novembre 2012, par souhait de ne pas faire obstacle à l'installation d'un cabinet médical, nous avons regretté l'occasion manquée de réaliser un projet beaucoup

plus bénéfique pour notre commune, dans des conditions financières plus avantageuses pour la ville, renvoyant ainsi le maire et l'opposition face à leurs responsabilités.



Lors du conseil municipal du 28 mai 2013, votant à nouveau une cession de terrain à la SCI du cabinet médical, nous avons, de nouveau, proposé notre projet. Le maire le refusa sans lecture et sans vote. Ce refus réitéré, et de nouveaux faits et informations portés à notre connaissance, impliquaient un vote contre.

M. Canonne, après avoir parlé de favoritisme, d'absence de transparence et d'inégalité, a voté favorablement. Les professionnels de santé, signataires de la pétition et indépendants dans leur action, ont été surpris par le vote d'une personne qui n'a cessé de les appeler pour les inciter à aller plus loin. Ils lui ont reproché de s'être comporté en politique.

La politique est un monde rude et sans pitié, qui ne l'honore pas.

**Ce transfert d'un cabinet médical privé, du domicile du maire à un terrain communal, même agrémenté d'autres professionnels de santé installés dans notre commune, est susceptible de constituer une perte financière de 366 752€ selon le prix minimum de 350€ par m<sup>2</sup> de terrain annoncé par le maire lors de ses vœux** - le terrain cédé étant de 1256m<sup>2</sup>. Cela représente, en 2010 - année d'augmentation des taux d'imposition locaux, l'équivalent de 8.27% d'augmentation de ces taux. **Notre regret est que cette perte n'est compensée par aucune contrepartie réelle au bénéfice de la commune ou de ses habitants.**

Suite à cet exposé, chaque citoyen aura pris connaissance des faits, en toute transparence, sans qu'une communication autre vienne masquer certaines réalités.

Ce dossier doit tous nous convaincre que le défaut de transparence, l'absence de réflexion et les dysfonctionnements démocratiques et éthiques sont préjudi-

ciales à notre commune. Redonner du sens à la démocratie locale et retrouver une éthique sont des objectifs majeurs.

Denis Daumal

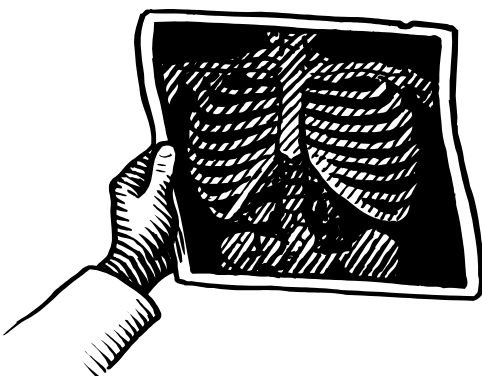
**Nota :**

- **l'article L 2131 -11 du code général des collectivités territoriales** stipule "Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.",

- **définition du conflit d'intérêt** : « le fait, par toute personne, de détenir des informations, de s'acquitter de ses fonctions ou de ses responsabilités, dans un sens qui pourrait, en dehors de ces fonctions ou responsabilités, l'avantager ou avantager l'un de ses proches ou l'une de ses relations, sur un plan moral, professionnel ou économique »,

- **règlement intérieur du conseil municipal** : "Les amendements peuvent être proposés sur toutes les affaires en discussion soumises au Conseil Municipal. Ils doivent être présentés par écrit au Maire, au plus tard avant la clôture du débat sur la délibération concernée.",

- **transparence** : copie des comptes-rendus des conseils municipaux cités ci-dessus accessibles sur le site internet - "www.lepouliguenaument.com" et projet de délibération du Groupe indépendant.



« **La Transparence : Pour que chacun y voit plus clair !** »



## Partie de tennis : Désavantage au silence.

Un article de Presse Océan titrait en août 2009 : "Avantage au silence".

Extraits de cet article : " Au conseil, il n'y avait pas grand monde pour évoquer la suspicion de détournement de fonds au Tennis Club Pouliguennais...En effet, lors de l'examen de la réhabilitation de la toiture des tennis couverts de Cramphore, Norbert Samama, conseiller municipal de la majorité, a profité de ce dossier pour questionner le maire : « Peut-on parler aujourd'hui de la rumeur concernant le manque à gagner du Club de tennis ? »\*...Avec autorité, Yves Lainé a tout d'abord sommé son conseiller de se taire (demande réitérée à nouveau en fin de conseil vis-à-vis de Bernard Pire, autre conseiller de la majorité pour ce même dossier)." . Cet article évoquait une somme entre 50 000 et 75 000 €.

\*Propos exacts extraits du compte-rendu du conseil : "Je voudrais savoir quelle est la réalité de la chose. Est-ce que ce sont des rumeurs infondées ? Quelle est en la matière la position de la municipalité ?"



**Le choix avait été fait de fermer les yeux.**

Extrait du Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2009 :

*M.Samama : "Nous versons des subventions. Nous avons des relations avec le TCP. C'est un choix."*

*M. Le Maire : " C'est un choix mûrement réfléchi. Nous nous sommes largement concertés avec plusieurs Conseils qui valent bien les vôtres. Excusez-moi de vous le dire dans cette affaire. Notre décision est tout-à-fait raisonnable et légale et elle n'amène pas de doute supplémentaire. Je vous le conseille fortement."*

*...[plus tard en séance]*

*M.Pire : " Puisque le problème de la rumeur a été évoqué tout à l'heure, je souhaiterai y revenir."*

*M. Le Maire : "Non."*

*M.Canonne : "Non."*

*...M.Pire : "Je souhaiterai que, dans l'avenir, la Municipalité qui accorde des subventions au TCP, soit informée des résultats de l'enquête."*

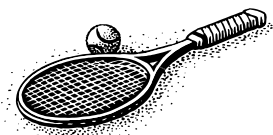
Il n'y a jamais eu d'enquête.

Il n'y eût non plus, aucune interrogation ou inquiétude, sur une impunité et une mansuétude manifestes, sur l'opacité du traitement de cette affaire. Aucune interrogation ou inquiétude relative à l'article 40 du code de Procédure Pénale : "*Toute autorité constituée [un maire], ..., qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.*"

La personne visée au sein du TCP exercerait aujourd'hui, dans le domaine de l'expertise comptable.

**Trois ans se sont écoulés. En décembre 2012, le sous-préfet prend connaissance des faits et transmet l'ensemble des éléments en sa possession, pour information, au Parquet de Saint-Nazaire. Une instruction serait en cours.**

Tout est affaire de choix et de responsabilité. Pourtant, favoriser l'opacité, vouloir fermer les yeux, même si vous avez le soutien de votre opposition, ne peut être un bon choix.



*Norbert Samama*

**Chères lectrices, chers lecteurs,  
n'hésitez pas à participer ou à nous soutenir.**

Notre association et notre action sont entièrement fondées sur un fonctionnement associatif et citoyen. Le bénévolat est notre principal moteur. Aucune organisation ou structure ne participe à notre financement ce qui nous assure, par ailleurs, notre indépendance.

Votre action, votre participation sont les bienvenues pour soutenir notre projet ou y participer, de quelque manière que ce soit, financièrement ou non (diffusion de la Vigie,...), dans la mesure où celui-ci vous intéresse.

Nous vous en remercions par avance,

Très cordialement.

**Les membres de l'Association Le Pouliguen Autrement**

# Les Halles :

## Une pyramide de chiffres qui s'envolent !

« Les halles sont un désert ! Allez voir ce qu'en pensent les commerçants ... »

Lorsque je me suis exprimé ainsi au conseil municipal du 26 février 2013, mon propos n'était pas de critiquer notre commune, comme aurait voulu le faire croire notre premier édile, mais de sensibiliser l'équipe municipale à une réalité. L'argument du maire "Vous critiquez mon œuvre donc vous critiquez la commune" n'était pas admissible et visait à couper court à toute discussion.

Tout au contraire, discutons-en. Il n'y a pas de sujet tabou. Débattre, réfléchir ou établir un bilan, c'est se remettre en question pour progresser dans l'intérêt de notre commune.

### Conseil Municipal du 18 juin 2010 : Les Halles à 523 000€

Nous avons posé de nombreuses questions, restées sans réponse, **tant sur le plan technique que budgétaire**. Faute de réponses, nous avons réitéré nos questions et remarques dans un courrier du 6 juillet 2010 auquel le maire n'a jamais répondu. Evitant soigneusement tout débat ou réflexion autour de ce dossier, le Maire rassurait : " *Ce projet est globalement chiffré à 523 000€..Le budget reste à peu près raisonnable pour un projet ambitieux pour Le Pouliguen qui distinguera la ville...M. Debatisse pourra vous rassurer sur nos finances et cela n'amputera pas sur d'autres projets...mais je vous rassure, en ce qui concerne l'équilibre budgétaire et les autres projets, ils sont en cours et vont avancer.*"

### Y a-t-il un pilote dans la Pyramide ?

### Extrait du Conseil Municipal du 28 juin 2011 : Les Halles à 851 000€ HT selon le maire. Un projet à 1 500 000 € selon nous.

Devant le dérapage du projet, il fallait que nous sollicitions l'avis des Pouliguennais avant de poursuivre. Notre intervention : "Nous avons découvert en mai dernier le surcoût lié à la toiture en verre de 260 000€ HT, les seuls travaux des halles revenant désormais à 851 000€ HT [selon vous]. Nous vous avons précisé que nous étions mis devant le fait accompli, pour un projet au

prix prévisionnel total d'environ 1,5 million d'euros TTC [prix prévisionnel plus proche de la réalité selon nous]. Au mieux, nous pouvions espérer 468 000€ de subventions. Ceci revenait à autofinancer le projet à plus d'un million d'euros par la commune...

Nous vous demandons d'organiser une consultation des Pouliguennais pour recueillir leur approbation sur ce projet après l'ouverture d'un débat public et de débattre en conseil, sans polémique, pour évaluer l'intérêt réel de celui-ci pour notre commune.»



### Extrait du Conseil Municipal du 26 juillet 2011 : Les Halles à 959 000€ selon le maire. Un projet à 1 880 000 € selon nous.

Notre intervention : «Parlons du coût global du projet de rénovation des halles. En reprenant le coût des travaux de 959 000 € HT, le coût global du projet peut être évalué à 1 613 000 € HT soit 1 880 000 € TTC. Nous mettons tous nos éléments à disposition du public et de la presse ainsi que les documents qui émanent de la maîtrise d'œuvre. Annoncer 896 000 € de dépenses prévisionnelles est en contradiction complète avec la réalité du coût du projet...

Notre proposition réitérée est de vous demander de procéder à l'organisation d'un **référendum local décisionnel**. Cela présentera un triple avantage pour vous :

- permettre à tous les concitoyens de se prononcer sur l'avenir de leur ville et ne pas leur confisquer la possibilité de participer à la vie publique,
- en cas de refus des Pouliguennais : ne pas vous engager dans un projet qui n'aurait pas l'assentiment de la majorité des Pouliguennais,
- en cas d'adhésion des Pouliguennais, avoir l'assurance que les coûts et les

risques techniques sont acceptés par tous.

En tant qu'élus nous sommes responsables de nos votes face aux Pouliguennais qui, aujourd'hui, s'interrogent sur le bien fondé du projet lui-même et encore plus sur ses coûts. S'appuyer sur la décision des Pouliguennais à travers un référendum local décisionnel serait une sage décision. Nous nous engageons à vous soutenir dans une telle démarche. »

Aucun soutien de l'opposition pour la mise en œuvre d'un référendum local. Des cris, du bruit mais pas pour les Pouliguennais.

Le maire a refusé, de juin 2010 à avril 2013, de transmettre un coût global du projet. Dès le début, nous avons annoncé notre propre estimation : elle est aujourd'hui confirmée.

### Avril 2013 : un projet à 1 853 721 € de dépenses pour une seule subvention de 218 000€

En avril 2013, le maire communique un chiffrage "officiel" de 1 853 721 € TTC - dont 43 617 € TTC de communication, 61 213 € TTC de surveillance de la salle Baudry, etc...

Retirons à ce coût de 1 853 721 €, la seule subvention perçue de 218 000€ et la compensation de TVA d'environ 223 548€. La subvention FISAC de 270 000 €, annoncée par le maire dans le bulletin municipal, s'est évaporée.

**Résultat : un coût restant à la charge de la commune d'environ 1 412 173 € TTC. Sortez vos portefeuilles, cela fait 535 € en moyenne à la charge de chaque ménage fiscal Pouliguennais (2640 selon données INSEE octobre 2012).**

Tous les efforts de communication (concours photos, cartes postales...) ne changeront pas cette réalité.

**Sur le plan technique**, l'esthétique étant laissé à l'appréciation de chacun, cet ouvrage s'avère, en partie, inadapté. Des draps intérieurs ont été ajoutés pour compenser ensoleillement et chaleur. Depuis, l'ensemble des luminaires est allumé par manque de lumière. Les grilles, par leurs dysfonctionnements permanents, ne permettent pas une fermeture effective du marché. La verrière, difficile

d'entretien, est sale. La toiture, en raison d'une étanchéité défectueuse, laisse filtrer l'eau de pluie qui dégrade les équipements électriques et rouille les autres. Le pavage du pourtour des halles est très souillé.

### **Parlons de la dynamisation économique du commerce et de l'accroissement de la fréquentation.**

A l'origine, le maire avait annoncé son objectif : un accroissement de la fréquentation et de la consommation pour les commerces, la dynamisation du centre-ville.

Cette dépense pharaonique n'a pas eu l'effet escompté : malgré l'apport dû à la fermeture des halles de La Baule, les départs et les fermetures de commerces

n'ont cessé de se succéder. Le contexte de crise n'est pas un motif suffisant pour expliquer le manque de dynamisme économique de notre commune par rapport aux communes voisines.

Au delà des conséquences pour notre commune et les contribuables, au delà des regrets de ne pas avoir été écoutés et de n'avoir pu débattre, il nous faut en tirer des conclusions.

Dans l'obligation de conserver l'ouvrage, il est nécessaire d'engager toute assurance ou responsabilité pour éviter aux contribuables de payer erreurs de conception et malfaçons.

Du maire aux adjoints, une équipe municipale doit réunir compétences, travail et rigueur. La capacité de maîtriser et de

contrôler un projet est fondamentale.

**C'est le quatrième axe de notre projet futur pour un Pouliguen Autrement : adopter une gestion professionnelle, dans un esprit d'entreprise, par l'intégration dans l'équipe municipale de citoyens compétents en capacité de maîtriser les marchés publics, la direction de projets, la direction des équipes, les financements, la gestion.**

*Isabelle Penot-Leroi  
et Jean-Loup Chatelier*

Transparence (sur [www.lepouliguenautrement.com](http://www.lepouliguenautrement.com)) : extraits des comptes-rendus des conseils municipaux cités ; courrier du 6 juillet 2010 resté sans réponse du maire.

## **Et la lumière fut ! Vive les élections !**

### **Il eût été dommage de ne pas évoquer deux sujets brûlants de notre actualité communale : le boulodrome et le projet d'hôtel lowcost Bed&Breafast.**

Le projet d'Espace culturel et sportif dit « **Le Boulodrome** » a été abandonné après quatre ans, de subventions mobilisées au détriment d'autres projets, de réunions et de dépenses multiples. Le coût, à l'instar des halles, était pharaonique, l'équipe municipale montrant son incapacité à maîtriser un projet. Il était de 1 342 000€HT auquel il fallait ajouter le coût du terrain communal destiné à l'accueillir, 750 000€. Cela représentait 2 092 000€HT pour 146 licenciés comprenant Pouliguennais et non Pouliguenais. Il ne faut pas faire porter la responsabilité de ce projet aux associations de pétanque et de boulistes dont les demandes étaient beaucoup plus modestes.

Pour défendre la commune et l'intérêt général, nous avons demandé l'annulation de la délibération du projet devant le

Tribunal Administratif (nota : 2 contentieux en tout et pour tout en 5 ans). Nous avons réclamé 0 € à la commune ; le maire, 3000€ contre notre groupe.

Puis, le maire a pris conscience, la veille des élections, de trois écueils dangereux : **la dérive des coûts, le contentieux en cours, l'impopularité du projet.**

Il lui fallait un prétexte pour faire avaler la pilule aux associations et se retirer honorablement. Ce fût le coût des fondations et du chauffage : 300 000€ HT de plus. Trop cher ! L'équipe municipale ignore que quasiment tous les sols du Pouliguen nécessitent des fondations spéciales ou qu'un bâtiment doit être chauffé ! Le maire a su emballer cet abandon en invoquant son « sens de la gestion », et le tour était joué.

**Autre sujet qui fâche** : le 15 mai 2013, en commission d'urbanisme, découverte du projet d'hôtel low-cost Bed&Breakfast de 80 chambres. La délibération était prête et prévue pour un pas-

sage fin mai en conseil. Elle était accompagnée d'un projet d'acte notarié, avec mention d'un prix de vente de terrains communaux (4189m<sup>2</sup> à 58€ par m<sup>2</sup>) et de plans de dossier de permis de construire. Le maire et l'adjoint à l'urbanisme négociaient depuis un an, dans le plus grand secret, soit depuis mai 2012. Nous avons lutté de pied ferme, avec des hôteliers, contre ce projet qui allait dénaturer notre entrée de ville, abaisser l'image de notre commune et avoir un impact négatif sur l'activité économique de centre-ville, tout en bradant les terrains communaux. La perspective des prochaines élections a pesé, l'équipe municipale ayant abandonné en l'espace d'un mois, deux projets impopulaires.

**Impopularité et élections ne font pas bon ménage. C'est un peu comme boire ou conduire, il faut choisir !**

*Jean-Pierre Macias*

## **Consultation « Ma Ville Autrement ? » par l'Association Le Pouliguen Autrement**

Vous trouverez, sous peu, un questionnaire dans vos boîtes aux lettres dont l'objet est de vous faire participer à l'avenir du Pouliguen, en recueillant vos attentes et vos préoccupations, en vous interrogeant de manière ouverte et respectueuse.

Nous vous invitons à nous remettre ce questionnaire selon les modalités mentionnées sur celui-ci. Nous restons à votre disposition pour toute question. Nous ne manquerons de vous rendre compte des résultats de cette consultation.

**Vous souhaitez recevoir la Vigie Pouliguennaise, vous souhaitez être informé de nos prochaines réunions, vous souhaitez recevoir notre consultation, faites le nous savoir en nous contactant.**

Site internet : [www.lepouliguenautrement.fr](http://www.lepouliguenautrement.fr) / Tél.: 06 95 21 06 87/ Courriel : [lepouliguenautrement@gmail.com](mailto:lepouliguenautrement@gmail.com)



**Bonnes Vacances à toutes et à tous !  
Sous un beau soleil et un peu de chaleur !  
De la part de tous les membres de l'Association Le Pouliguen Autrement.**

